Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: North Gower Holy Trinity Anglican Church

Applicant: Robin Craig

Applicant Address: PO Box 29, 2372 Church St. North Gower, ON. K0A 2T0

Applicant E-mail: robincraig@live.ca

Applicant Phone Number: 613-489-0998

File N^{o}: D02-02-18-0069

Date Submitted: July 25, 2018

Comments due date: December 31, 2018

Development Review Planner: Anne Wang

Ward: 21-Rideau-Goulbourn

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

2368 Church Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment to permit single detached residential dwelling as primary use on Area A, as well as a reduced lot area and lot width for Area A and Area B, shown on the Location Map.

Proposal Details

The subject property locates in the North Gower Village, south of Church Street and between Carolin Court and Lenida Drive.

The subject property is approximately 0.5 hectares in size with 68 metres of frontage on Church Street. The property is occupied by the North Gower Holy Trinity Church and the associated rectory. The property is listed on the City's Heritage Reference List, but is not designated under the Ontario Heritage Act, and both the rectory and the church are currently not protected.

The application has been submitted to fulfill a condition imposed by the Committee of Adjustment for a consent application to sever the existing rectory from the church. The required Zoning By-law amendment is intended to permit residential dwelling as a primary use. No new structure is proposed as part of the application.

Related Planning Applications

Consent application – D08-01-18/B-00282

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agricultural and Rural Affair Committee, is February. 2019.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary
If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed plan of subdivision, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-18-0069 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision of on the proposed plan of subdivision, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Anne Wang, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 26406
Fax: 613-580-2576
Anne.Wang1@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Propriétaire : Église anglicane Holy Trinity de North Gower

Requérant : Robin Craig

Adresse du requérant : BP 29, 2372, rue Church, North Gower (Ontario) K0A 2T0

Courriel du requérant : robincraig@live.ca

Nº de tél. du requérant : 613-489-0998

Nº de dossier : D02-02-18-0069

Date de soumission : 25 juillet 2018

Date limite des commentaires : 31 décembre 2018

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : Sarah McCormick

Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn

Conseiller du quartier : Scott Moffatt

Emplacement

2368, rue Church

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant à permettre l'aménagement d'une maison unifamiliale en tant qu'utilisation principale dans le secteur A, ainsi qu'une réduction de la superficie et de la largeur du lot dans les secteurs A et B, comme l'indique la carte de localisation ci-jointe.

Détails de la proposition

La propriété en question se trouve dans le village de North Gower, plus précisément au sud de la rue Church et entre la cour Carolin et la promenade Lenida.

La propriété visée a une superficie d'environ 0,5 hectare et une façade de 68 mètres sur la rue Church. La propriété est occupée par l'église Holy Trinity de North Gower et le presbytère connexe. Le bien est inscrit sur la Liste de référence du patrimoine de la Ville, mais n'est pas désigné en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Ni le presbytère ni l'église ne sont actuellement protégés.

La demande a été soumise pour remplir une condition imposée par le Comité de dérogation dans le cadre d'une demande d'autorisation de disjonction du presbytère existant de l'église. La modification requise au Règlement de zonage vise à permettre l'habitation à titre d'utilisation principale. Aucune nouvelle construction n'est proposée dans le cadre de la présente demande.

Demandes d'aménagement connexes

Demande d'autorisation – D08-01-18/B-00282

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville, est fixée en février 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que la demande soit approuvée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que avant que la demande soit approuvée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification au Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le nº de dossier D02-02-18-0069 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification au Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
Télécopieur : 613-580-2576
Sarah.McCormick@ottawa.ca

Location Map/ Plan de l'emplacement

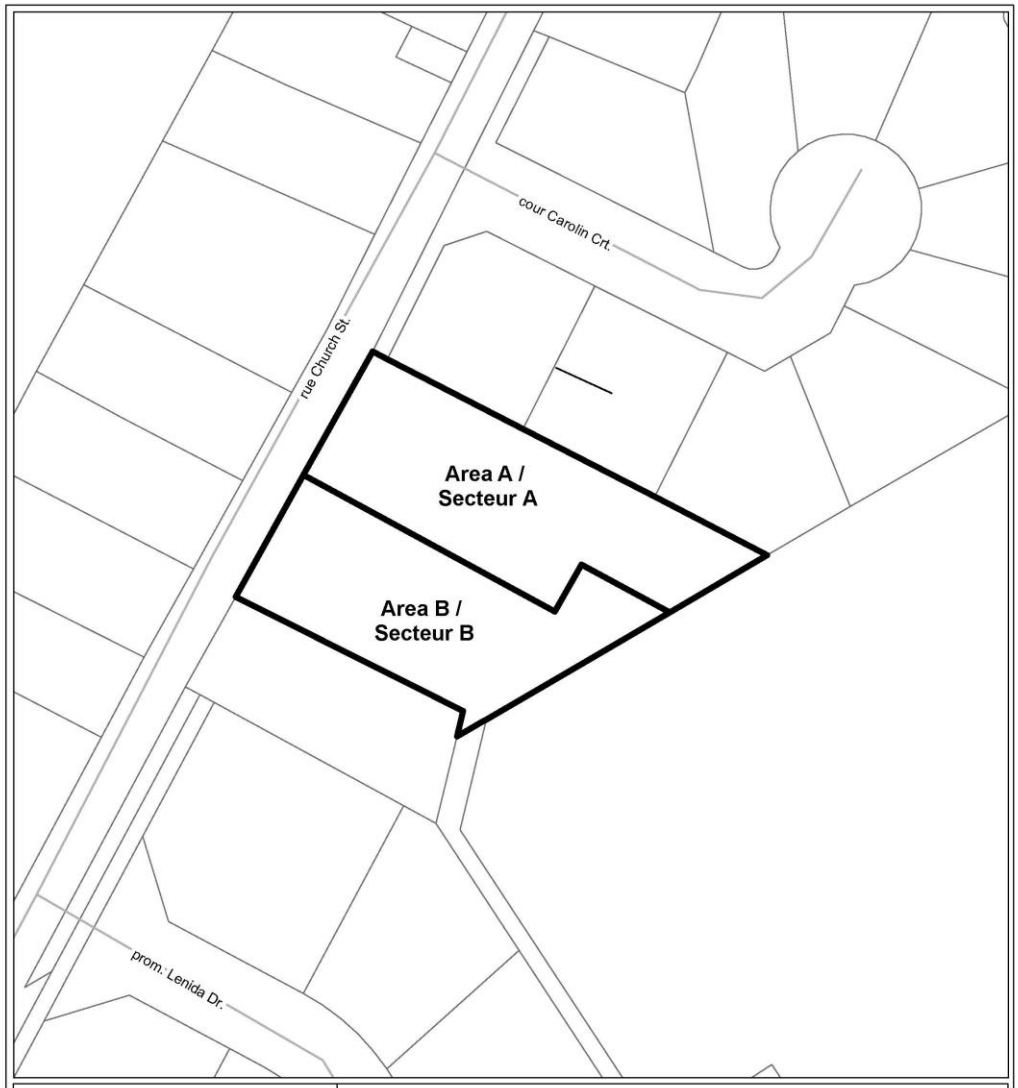

Ottawa

D02-02-18-0069	18-1896-X
I:\CO\2018\Zoning\Church_2368	

©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY

©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE

REVISION / RÉVISION - 2018 / 11 / 13

LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE

2368 rue Church Street

NOT TO SCALE